

Administration communale – Horaire d’ouverture des guichets et permanence téléphonique

Lors de sa séance du 31 août 2021, le Conseil municipal a arrêté de nouvelles dispositions quant à l’ouverture des guichets et à la permanence téléphonique, qui prendront effet au **lundi 4 octobre 2021** :

Hôtel de Ville 2 – Service de sécurité (inchangé)

	Matin	Après-midi
Lundi	10 h 00 à 11 h 00	15 h 00 à 16 h 00
Mardi	10 h 00 à 11 h 00	15 h 00 à 16 h 00
Mercredi	Fermé	15 h 00 à 16 h 00
Jeudi	10 h 00 à 11 h 00	16 h 00 à 18 h 00
Vendredi	10 h 00 à 11 h 00	15 h 00 à 16 h 00

Hôtel de Ville 2 – Service social régional de la Prévôté (SSRP)

	Matin	Après-midi
Lundi	09 h 00 à 11 h 00	14 h 00 à 16 h 00
Mardi	Fermé	14 h 00 à 16 h 00
Mercredi	Fermé	14 h 00 à 16 h 00
Jeudi	Fermé	14 h 00 à 18 h 00
Vendredi	09 h 00 à 11 h 00	14 h 00 à 16 h 00

Hôtel de Ville 1 – Chancellerie, Caisse, Impôts, Informatique, Agence AVS, Contrôle des habitants, Services techniques et industriels

	Matin	Après-midi
Lundi	09 h 00 à 11 h 00	15 h 00 à 17 h 00
Mardi	09 h 00 à 11 h 00	15 h 00 à 17 h 00
Mercredi	Fermé	15 h 00 à 17 h 00
Jeudi	Fermé	15 h 00 à 18 h 00
Vendredi	09 h 00 à 11 h 00	14 h 00 à 16 h 00

Conseil municipal